

La réhabilitation du site de la sucrerie : où en est-on ? (novembre 2010)

C'est finalement la décision de mise en réserve naturelle des bassins de décantation qui semble avoir été la plus facile et la plus rapide à prendre. Pour la création d'une nouvelle zone destinée aux PME et pour créer du logement au pavé St Joseph, les procédures sont plus laborieuses et les options plus nombreuses.

Ainsi, la SARSI (opérateur désigné par la Région wallonne, propriétaire du site, pour mener à bien ces différentes procédures) vient de choisir un consortium de spécialistes en urbanisme (dont le bureau ABR local) pour faire une proposition d'éco-zoning et d'éco-quartier sur le site de l'ancienne usine. Anciens bureaux, parc et prairie côté Pavé St Joseph inclus.

Un premier état des lieux et des éléments de réflexion ont déjà été présentés au comité d'accompagnement. L'étude devrait être finalisée en avril 2011.

Quant au « Pavé St Joseph » (environ la moitié de la prairie entre le Pavé et ND de Foy, soit 8ha), destiné à du logement, il fait actuellement l'objet d'un rapport urbanistique et environnemental (RUE) qui doit analyser les impacts de l'urbanisation de cette zone et proposer les options de bases auxquelles le futur lotissement devra répondre. Une première esquisse a été réorientée à la demande du Collège qui souhaite une réflexion d'ensemble sur les zones « PME » et « habitat ».

Sans oublier la création d'une seconde zone d'activité économique ailleurs dans Genappe, en compensation de terrains industriels qui sont inclus dans la réserve et qui seront utilisés comme bassin d'orage. Les récentes inondations n'en démentiront pas l'utilité !

Une étude devrait démarrer début 2011 à ce sujet.